

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CL88

présenté par

M. Guitton, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Houssin, Mme Lelouis,
Mme Lorho, M. Rambaud, Mme Roullaud, M. Schreck et M. Ménagé

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.